

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : DEPOT DE DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE

Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures et douze minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt et un septembre deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BEVOZ Sébastien pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT
BORGEOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Jacques FUMEX
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire
LYAUDET Stéphane pouvoir à Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON
MARTINE Christine pouvoir Monsieur Gilbert LEMOINE
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BOYER Corinne
CRETIER Humbert

en présence de 20 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants,

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Il est rappelé que la commune a entrepris la construction d'une nouvelle gendarmerie en lieu et place de la friche de l'ancien l'hôpital Bellecombe.

La démolition de cette friche a démarré en mars 2022 et l'ensemble des travaux préparatoires s'est achevé fin juin 2023.

En parallèle, la commune a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la gendarmerie et des logements au groupement de prestataires représenté par le cabinet d'architecture DELERS & ASSOCIES de Bourg-en-Bresse.

Suite à leur remise de l'avant-projet-définitif (APD), l'ensemble de l'opération est estimé à 4 228 133 € HT (travaux et frais annexes).

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- du ministère de l'intérieur
- au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (deux aides différentes au titre du dispositif « Sécuriser les lieux abritant des forces de l'ordre »)
- de la communauté d'agglomération du Haut Bugey,

Le plan de financement déposé à l'appui de ces demandes s'établit comme suit :

RECETTES		
Financier	Taux	Montant de subvention
Ministère de l'intérieur	10,67%	451 301,76 €
DSIL - DETR	11,83%	500 000,00 €
Fonds de concours HBA	2,37%	100 000,00 €
Région - Sécuriser les lieux abritant des forces de l'ordre (partie bâtiment)	2,37%	100 000,00 €
Région - Sécuriser les lieux abritant des forces de l'ordre (partie vidéoprotection)	0,25%	10 400,00 €
<i>Sous-total subventions publiques</i>	27,48%	1 161 701,76 €
Autofinancement	72,52%	3 066 431,24 €
TOTAL	100%	4 228 133,00 €

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 septembre 2023, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter l'opération présentée, de valider le plan de financement tel que proposé et de l'autoriser à solliciter les subventions auprès des financeurs identifiés.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ADOpte** l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- **Autorise** Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions auprès des financeurs identifiés ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 18/10/2023

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20230927-DE-2023-08-13-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

08-13 2